



La Celle Saint-Cloud

République Française

Département des Yvelines

78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024.56

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU MAIRE À MONSIEUR PIERRE SOUDRY, DEUXIEME ADJOINT POUR LA REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE DE LA CELLE-SAINT- CLOUD À LA SIGNATURE D'UN ACTE AUTHENTIQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-18,

Vu la délibération n°2020.01.01 du 25 mai 2020 fixant le nombre des adjoints au Maire,

Vu la délibération n°2024.01.02 du 3 avril 2024 installant un nouvel adjoint au Maire,

Vu le procès-verbal d'élection du maire et des adjoints,

Vu la délibération n°2024.01.15 portant autorisation de vente par adjudication de biens immobiliers sis 30 et 42 rue de vindé,

Considérant que la signature des deux cahiers des charges est fixée par le notaire au mardi 15 octobre 2024,

Considérant qu'en l'absence du Maire ou en cas d'empêchement réel effectif et prouvé de celui-ci, il est nécessaire de confier la délégation de signature à un représentant,

Considérant la nécessité de la parfaite continuité du service public ainsi que la bonne représentation de la collectivité,

ARRÊTE

Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Pierre SOUDRY, deuxième adjoint au Maire, pour la signature, en présence de Maître LECLERCQ ou Maître VINCENT, notaire, des deux cahiers des charges portant transfert de propriété

1/ du bien immobilier correspondant aux parcelles :

AH n°459 rue de vindé d'une superficie de 116m²

AH n°126 lieudit le village d'une superficie de 254m²

AH n°460 rue de vindé d'une superficie de 01m²

Et du droit au passage commun avec divers cadastré section AH n° 123 pour 189m²

2/ Et du bien immobilier correspondant à la parcelle AH n°98 rue de vindé d'une superficie de 239 m².

Article 2 :

La présente délégation étant consentie par le Maire sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

Article 3 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de sa publication conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 14 octobre 2024.



Le Maire

Olivier DELAPORTE
Olivier DELAPORTE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Notifié le : 15/10/2024

Pierre SOUDRY

Pierre SOUDRY

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20241014-2024-56-AR
Date de réception préfecture : 14/10/2024